

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
REGION DU SUD  
CONSEIL REGIONAL DU SUD  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
SERVICE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
SOUTH REGION  
SOUTH REGIONAL COUNCIL  
GENERAL SECRETARIAT  
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0005 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2025

Portant attribution du marché passé après Appel d'Offres N°009/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2025 du 16 juillet 2025 pour la suite des travaux d'aménagement du parc de loisirs d'intérêt Régional d'Ebolowa.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la constitution ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées Modifiée et complétée par l'ordonnance n°2021/002 du 26 mai 2021 ;  
 Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifie et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu le décret n°2015/469 du 23 octobre 2015 portant nomination des Gouverneurs de Régions ;  
 Vu le décret 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu le décret 2018/449 du 1<sup>er</sup> aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 Vu le décret 2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages Alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu le décret n°2021/043 du 25 janvier 2021 portant nomination des Secrétaires Généraux des Conseils Régionaux ;  
 Vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la délibération n°0000001/RS/CRS/SG/2024 DU 31 janv. 2024 portant adoption du budget de l'exercice 2024 du Conseil Régional du Sud ;  
 Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire
La suite des travaux d'aménagement du parc de loisirs d'intérêt Régional d'Ebolowa.	infructueux

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINMAP/SU
- ARMP/SU
- FEICOM
- P/CIPM
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 13 AOUT 2025



Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante

*Yves Elema Emmanuel*